

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1994)

Rubrik: Europe occidentale, centrale et Balkans

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

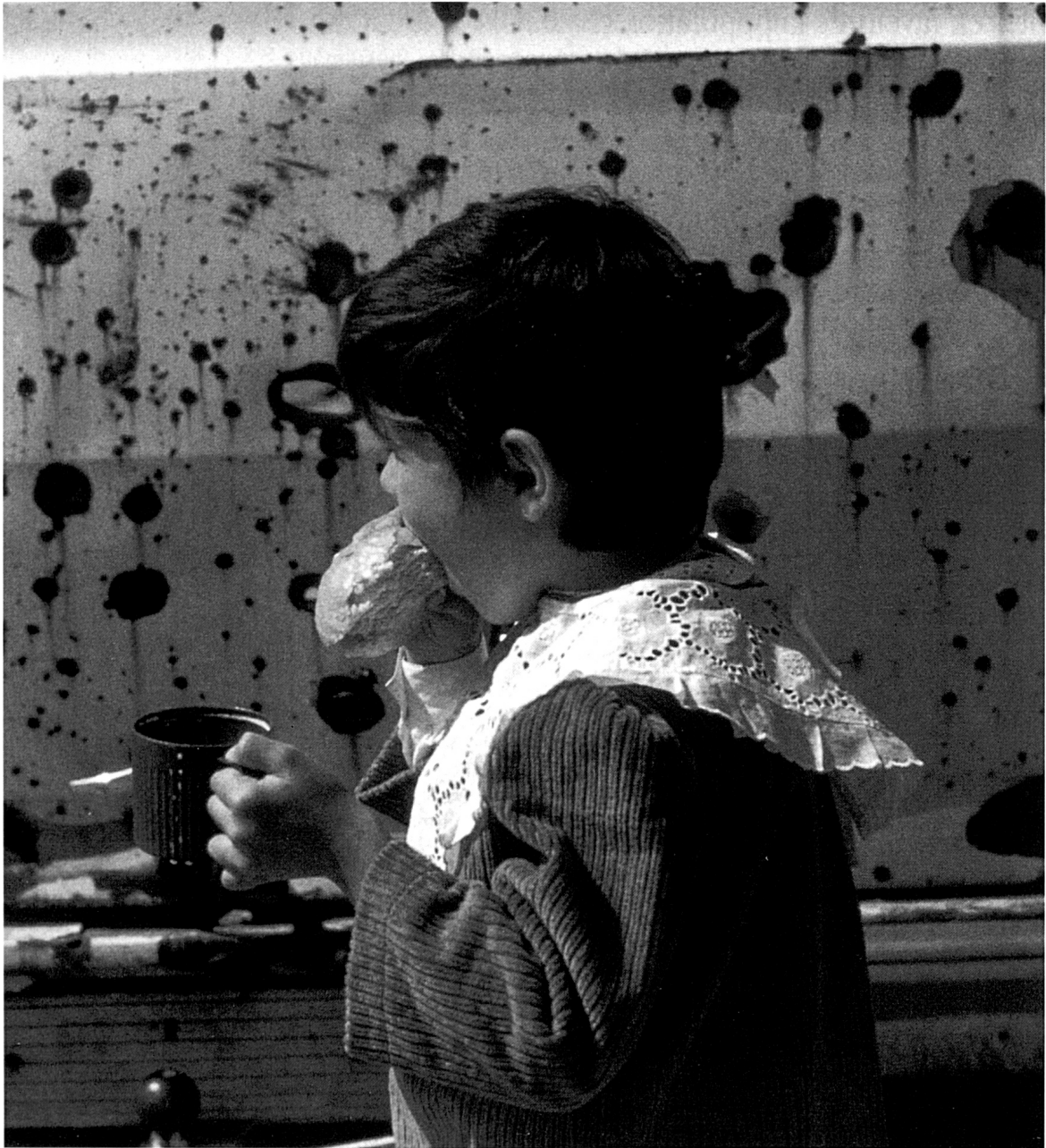
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



A Sarajevo, déchirée par la guerre, des repas de midi sont fournis aux enfants des écoles.

CICR/P. Grabhorn

Europe occidentale, centrale et Balkans

Délégations CICR:

Bosnie-Herzégovine
Croatie
République fédérative de Yougoslavie
Ex-République yougoslave de Macédoine

Personnel :

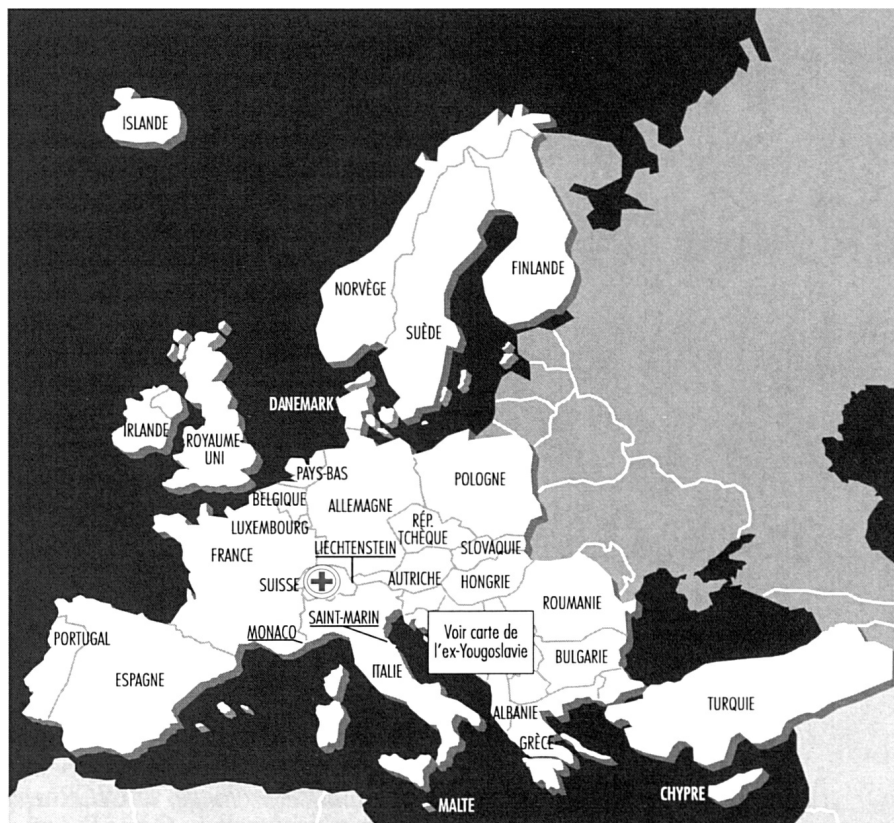
Expatriés CICR¹ : 129
Sociétés nationales¹ : 67
Employés locaux² : 665

Dépenses totales:

CHF 117 434 807

Répartition des dépenses: CHF

Protection/	
Agence de recherches:	15 499 435
Secours matériels:	52 137 847
Assistance médicale:	30 118 725
Coopération avec les Sociétés nationales:	1 335 978
Diffusion:	2 295 471
Support opérationnel:	10 650 363
Participation aux frais généraux:	5 396 988



⊕ Siège du CICR

CICR / RA 12.94

EUROPE OCCIDENTALE, CENTRALE ET BALKANS

¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, au 31 décembre 1994

Le CICR a dû renforcer, en 1994, sa présence en Europe occidentale et centrale et dans les Balkans pour faire face aux nouvelles situations de crise, lancer des programmes de diffusion et d'information et développer la coopération avec les organismes supranationaux présents dans la région. La coopération avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge a également pris une nouvelle dimension en 1994.

Les hostilités se sont poursuivies en Bosnie-Herzégovine, et la tension a persisté dans les Zones protégées par les Nations Unies (ZPNU) de Croatie. La difficulté de trouver des solutions politiques globales n'a pas permis aux peuples de l'ex-Yougoslavie de retrouver la stabilité. Le CICR a donc maintenu un dispositif très important dans les Balkans pour continuer de venir en aide à toutes les victimes des divers conflits.

En Bosnie-Herzégovine, alors que l'on s'attendait à un vaste programme de reconstruction à Sarajevo et Mostar, et à un retour progressif des réfugiés, l'année écoulée aura vu un relatif statu quo sur les lignes de front. Il a été accompagné d'une absence totale de liberté de mouvement pour la population civile, empêchant les déplacés de l'intérieur de retourner chez eux. C'est pourquoi le CICR a dû intervenir pour améliorer le respect de la population civile, en particulier celui des minorités, et assister des milliers de victimes des combats ou de la répression. Malgré les efforts de la communauté internationale et ceux de l'institution, il n'a malheureusement pas été possible de persuader certains acteurs du conflit de renoncer à l'objectif de créer des zones à population homogène dans les régions sous leur contrôle. La pratique de «purification ethnique», qui a pris d'autres formes mais est restée inacceptable, s'est ainsi poursuivie dans certaines parties de la Bosnie-Herzégovine.

Pour faire face à de nouveaux besoins, engendrés principalement par le fait que le conflit se prolonge, le CICR a également demandé à une quinzaine de Sociétés nationales de la Croix-Rouge de participer à son effort de distribution d'aide d'urgence et de mise sur pied de programmes de réhabilitation (domaines médical et sanitaire, principalement). Cet effort de réhabilitation dans l'urgence s'inscrit dans le continuum que le CICR souhaite instaurer dans ce type de situations, afin de permettre à la population de survivre dans des conditions de dignité décentes.

La présence du CICR en Bosnie-Herzégovine et dans les ZPNU a facilité le dialogue entre les différents acteurs internationaux sur le terrain, quant à la répartition des tâches. L'indépendance d'approche du CICR lui a permis, au moment où l'OTAN menaçait d'intervenir en Bosnie-Herzégovine, de maintenir une présence sur tout le territoire, en obtenant les garanties nécessaires de la part de toutes les parties au conflit qui reconnaissaient son approche neutre et indépendante.

Des liens étroits ont été maintenus avec le HCR et la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) pour éviter les «duplications», notamment en ce qui concerne les distributions d'assistance, et garantir l'efficacité de la négociation humanitaire. Celle-ci devait en effet rester séparée des discussions*

* FORPRONU : Force de protection des Nations Unies.

politiques et militaires. Des échanges réguliers ont aussi eu lieu avec les représentants des organismes européens (ECMM*, ECTF*, CSCE*) et des organisations non gouvernementales sur place, dans le but d'harmoniser les efforts respectifs.

La présence du CICR est restée importante en République de Croatie, en République fédérative de Yougoslavie, y compris dans le Kosovo, le Sandzak et le Monténégro, ainsi que dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Le CICR entendait y poursuivre l'action humanitaire, en particulier dans les lieux de détention, et développer des contacts, ainsi que des programmes de diffusion et d'information.

Plusieurs missions ont également été faites dans les autres pays d'Europe centrale et des Balkans. Ces pays, surtout ceux qui subissent les conséquences indirectes des conflits dans la région, vivent dans l'instabilité et les difficultés économiques. Le CICR a entretenu des contacts réguliers avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et les gouvernements, pour mettre sur pied des programmes de diffusion et de prévention.

En Turquie, le CICR a suivi les développements de la situation humanitaire résultant du conflit dans le sud-est du pays. Il a intensifié ses efforts pour obtenir la possibilité d'accomplir sa mission humanitaire dans cette région. L'aggravation de la confrontation, telle qu'elle a été rapportée par des milieux officiels en Turquie, a contraint le CICR d'insister sur la nécessité de sa présence, en invoquant l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève, qui s'applique dans cette situation. Cette présence n'avait malheureusement pas encore été acceptée à la fin de l'année.

Ailleurs en Europe, des contacts étroits ont été maintenus avec les gouvernements des pays dans lesquels le président du CICR ou des collaborateurs de l'institution se sont rendus, ou dont les représentants ont été reçus au siège. Des rencontres régulières ont également eu lieu avec les ambassadeurs accrédités auprès de l'ONU à Genève, que ce soit pour leur présenter les actions d'urgence du CICR ou pour les alerter, en tant que vecteurs de la communauté internationale, sur des situations particulièrement graves sur le plan humanitaire.

Le CICR a également renforcé ses relations avec les organismes européens, comme l'Union européenne, qui soutient largement les actions humanitaires du CICR, ou les entités (CSCE, Conseil de l'Europe) susceptibles d'avoir une influence auprès des parties aux conflits actuels, en vue d'un meilleur respect du droit international humanitaire. Le CICR attache une importance particulière au développement de ces relations, car, sans le soutien moral et financier des Etats qui ont signé les Conventions de Genève, l'action humanitaire se trouverait considérablement ralentie.

Enfin, le CICR a suivi avec attention la reprise d'un dialogue entre les parties concernées en Irlande du Nord. Ses délégués ont effectué une visite dans les prisons, en avril 1994.

* ECMM: European Community Monitoring Mission (Mission de contrôle de la Communauté européenne).

* ECTF: European Community Task Force.

* CSCE: Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Europe occidentale

Dans le cadre de ses efforts visant à provoquer une mobilisation humanitaire, le CICR a maintenu des contacts étroits avec les gouvernements et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge des pays d'Europe occidentale, et n'a cessé de les alerter sur le sort des victimes de la guerre dans des régions moins privilégiées du monde. Le président de l'institution, les vice-présidents et directeurs, membres du Comité (organe suprême du CICR) et délégués concernés par cette partie de l'Europe ont effectué de fréquentes missions pour développer le dialogue avec les différents Etats et leur Société nationale, et renforcer la coopération avec eux. Les représentants du CICR ont donné de nombreuses conférences et organisé des séminaires, afin de faire connaître le droit international humanitaire et l'action de l'institution dans le monde entier. Les publics-cibles étaient les milieux académiques, politiques, militaires et religieux, des diplomates, des organisations non gouvernementales, des institutions éducatives, ainsi que le secteur des médias et de la communication. Une manifestation particulièrement importante a eu lieu: le sixième cours annuel de droit international humanitaire, organisé par la division juridique du CICR et la Croix-Rouge suisse, au centre de formation de la Croix-Rouge suisse, à Nottwil (Suisse), du 31 août au 10 septembre. Plus de 30 étudiants en droit avancés, francophones, venus de 14 pays du monde entier, y ont participé.

Lors de ses activités sur le plan diplomatique, le président du CICR s'est concentré sur un certain nombre de sujets autres que les questions opérationnelles. Il s'agissait notamment du suivi de la Conférence de 1993 pour la protection des victimes de la guerre, ainsi que de la détermination de l'institution à œuvrer à l'interdiction des mines terrestres et des armes qui aveuglent, dans le cadre de la Conférence d'examen de la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques, prévue pour 1995. Tout en exhortant les gouvernements à engager le processus politique nécessaire au rétablissement de la paix, le président a insisté sur la nécessité de réserver une place à l'action humanitaire indépendante et souligné le rôle spécifique du CICR en tant qu'intermédiaire neutre.

Tout au long de l'année, les missions du président ont inclus des visites officielles en Allemagne, Autriche, France, Italie et Suède, ainsi qu'à Saint-Marin et au Royaume-Uni (voir ci-dessous). En Autriche et en France, il a rencontré les ministres des Affaires étrangères, de la Santé et de la Défense de chaque pays, de même que d'autres hauts responsables du gouvernement et représentants des organisations internationales. A Paris, le président a également rencontré le ministre délégué aux Droits de l'homme et les membres de l'Assemblée nationale. Dans cette ville, en mai, où il assistait aux manifestations célébrant le 75^e anniversaire de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le président du CICR a eu l'occasion de passer en revue les opérations de l'institution avec le président de la République. Le président s'est aussi rendu à Bonn pour la visite

traditionnelle à la capitale de l'Etat qui assure la présidence de l'Union européenne. Là, il s'est entretenu avec le ministre fédéral de la Coopération économique et du Développement, les deux ministres d'Etat et d'autres hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, les secrétaires d'Etat à la Défense et à l'Intérieur, et les présidents de divers comités parlementaires. Au cours de sa visite officielle en Italie, il a rencontré les chefs d'Etat et de gouvernement, les ministres des Affaires étrangères, de la Santé et de la Défense, ainsi que d'autres hauts responsables du gouvernement et des membres du parlement. Les points à l'ordre du jour comprenaient notamment l'adoption des nouveaux statuts de la Croix-Rouge italienne. Le président du CICR a également rencontré le secrétaire chargé des Relations du Saint-Siège avec les Etats et d'autres responsables du Vatican. En Suède, il s'est entretenu avec le ministre du Développement et de la Coopération, le ministre de la Défense, des hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères et de la Défense, ainsi qu'avec le directeur général de la *Swedish International Development Authority* (Autorité suédoise de développement international).

Comme par le passé, le CICR a maintenu des contacts étroits avec les autorités fédérales suisses à Berne. En décembre, le Conseil exécutif a effectué à Berne, la capitale helvétique, sa mission annuelle, au cours de laquelle le président du CICR, accompagné des deux vice-présidents et des trois directeurs de l'institution, ainsi que de son assistant, a eu une série de discussions avec les autorités fédérales. Ils ont rencontré le président de la Confédération, le chef et le secrétaire d'Etat du Département fédéral des Affaires étrangères, le directeur du Développement et de l'Aide humanitaire et le chef d'état-major de l'armée suisse.

Au cours de chaque mission, le président a eu des contacts avec des représentants de Sociétés nationales à tous les niveaux. Il a souligné l'importance de la coopération au sein du Mouvement, tout en s'efforçant de clarifier les rôles distincts que doivent jouer ses composantes individuelles. L'approche de la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été un autre thème central. Dans tous les pays qu'il a visités, le président du CICR a donné des conférences de presse et des interviews à la radio et à la télévision.

Tout au long de l'année, le président a reçu, au siège du CICR, les chefs d'Etat et les responsables gouvernementaux de haut rang d'un certain nombre de pays d'Europe occidentale, notamment le premier ministre de la République d'Islande et le chef du Département fédéral suisse de l'Intérieur (janvier), le vice-ministre grec des Affaires étrangères, le ministre néerlandais des Affaires étrangères et le ministre britannique des Affaires étrangères (février), le secrétaire chargé des Relations du Saint-Siège avec les Etats (juin) et le président du Portugal (novembre).

ANDORRE

Les 3 et 4 mars, à la demande de la Commission conjointe CICR/Fédération pour les statuts des Sociétés nationales, des représentants des deux

organisations ont conduit une mission, afin de déterminer si la Croix-Rouge andorrane remplissait les conditions nécessaires à sa reconnaissance officielle en tant que Société nationale. La Croix-Rouge andorrane, qui existe depuis 1980, n'avait pas encore été reconnue, car ce n'est qu'en mars 1993 que la Principauté d'Andorre a accédé à la souveraineté d'Etat.

ROYAUME-UNI

Du 11 au 21 avril 1994, une équipe de délégués du CICR, comprenant un médecin, s'est rendue dans les prisons de Maze et de Belfast pour une visite de suivi, négociée l'année précédente, aux prisonniers incarcérés en relation avec les événements d'Irlande du Nord. Depuis 1982, le CICR a régulièrement effectué des visites, conformément à ses critères habituels, dans les prisons de la province. Les déclarations de cessez-le-feu faites respectivement par l'IRA*, et par l'UVF* et l'UFF* (groupes paramilitaires protestants), début septembre et début octobre respectivement, ont ouvert la voie à de nouvelles négociations visant à parvenir à un règlement politique de la situation en Irlande du Nord.

L'ordre du jour chargé du président du CICR lors de sa mission au Royaume-Uni, en octobre, comprenait des rencontres avec le ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni et du Commonwealth, le secrétaire d'Etat à la Coopération, ainsi que les présidents et les membres de groupes de travail parlementaires. Le président du CICR a soulevé la question de la ratification des Protocoles additionnels de 1977 par le Parlement britannique.

SAINT-MARIN

Le président du CICR s'est rendu à Saint-Marin début avril et a prononcé une allocution lors de l'investiture des deux nouveaux *Capitani Reggenti* (chefs d'Etat). Au cours de cette visite, le gouvernement a annoncé qu'il avait déposé les instruments de ratification des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève auprès des autorités fédérales suisses, à Berne. La ratification a pris effet à compter du 5 octobre.

UNION EUROPÉENNE

Le CICR n'a cessé d'approfondir, tout au long de l'année, ses relations avec l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO)*.

* IRA: *Irish Republican Army* (Armée républicaine irlandaise).

* UVF: *Ulster Voluntary Forces*.

* UFF: *Ulster Freedom Fighters*.

* ECHO: *European Community Humanitarian Office*.

Des contacts quotidiens ont permis d'harmoniser l'appui d'ECHO aux activités opérationnelles du CICR. Parallèlement, un dialogue plus large s'est poursuivi, par exemple sur le thème de la coordination humanitaire.

A l'initiative du CICR, une réunion rassemblant ECHO et une vingtaine de ses partenaires a été conviée à Genève en juin, en vue de lancer le processus de révision du contrat-cadre de partenariat. Fin 1994, celui-ci liait ECHO à plus de 140 organisations humanitaires.

Les relations du CICR avec la Commission européenne ont été fructueuses, ainsi qu'en a témoigné la très rapide réponse des services concernés de la Commission lors de la crise rwandaise.

Le diplôme d'action humanitaire mis sur pied par cinq universités européennes, sous l'impulsion de départ d'ECHO, a retenu toute l'attention du CICR. Une juriste a d'ailleurs participé au module consacré au droit international humanitaire, à l'Université d'Aix-en-Provence.

Le CICR a également suivi les travaux du Parlement européen, en particulier ceux de la commission du développement et de la coopération, lorsque celle-ci s'est penchée sur des contextes où le CICR était actif. Le directeur de la Doctrine et du Droit du CICR s'est exprimé devant l'assemblée paritaire, ACP/UE (Afrique-Caraïbes-Pacifique/Union européenne) sur des questions liées au droit d'intervention humanitaire.

Par ailleurs, le CICR a participé aux premières séances du «Forum européen pour la prévention active des conflits», créé en marge du Parlement par un certain nombre de députés particulièrement agissants dans des domaines proches de ceux liés au mandat du CICR. De même, le projet de création d'un «Observatoire des risques humanitaires» au sein du Parlement européen a particulièrement retenu l'attention du CICR.

Le président du CICR, pour sa part, s'est rendu dans les deux pays ayant exercé la présidence de l'Union européenne en 1994 (Grèce et Allemagne) pour des entretiens de haut niveau. Il a également maintenu d'étroits contacts avec les ambassadeurs des Douze à Genève.

Enfin, le CICR a participé à maints travaux du Bureau de liaison Croix-Rouge/Union européenne (qui représente auprès de celle-ci les intérêts des douze Sociétés nationales et de la Fédération). Des sujets aussi divers que la préparation aux désastres, les délégations de projets ou de la coopération transnationale ont été traités.

Ex-Yougoslavie

CONFLIT EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

L'année considérée aura été une année de promesses et de déceptions pour le peuple de l'ex-Yougoslavie, et pour toutes les personnes engagées dans la tâche ardue de remettre cette région déchirée par la guerre sur le chemin de la paix. Une zone d'exclusion a été déclarée autour de Sarajevo, en février, à la suite d'un ultimatum des Nations Unies, et une fédération entre les Croates de Bosnie et le gouvernement bosniaque a été établie en vertu de l'accord de Washington, conclu en mars. Ces deux facteurs ont semblé offrir quelque espoir de voir la situation s'améliorer. Pour un temps, la levée du blocus autour de la capitale bosniaque et une accalmie dans les combats ont allégé la pression militaire qui pesait sur des milliers de civils. Par ailleurs, la réouverture de nombreuses routes a permis de desserrer l'étau autour des villes et des villages de la Bosnie centrale, réduisant le besoin d'aide humanitaire

d'urgence. Toutefois, ces espoirs ont été anéantis lors du second semestre. Malgré les initiatives internationales, comme la création, en avril, du Groupe de contact pour la Bosnie-Herzégovine, composé de cinq pays, un plan de paix global, acceptable pour toutes les parties, n'a pu se concrétiser. Le conflit s'est poursuivi sur tout le territoire, hormis dans la partie centrale. En dépit de l'ouverture de discussions préparatoires, le retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés est resté une proposition irréaliste. Les projets de reconstruction de Sarajevo et Mostar se sont avérés prématurés, compte tenu de la poursuite du conflit, et, même si un certain nombre de projets de réhabilitation ont été mis sur pied en divers endroits, un redressement rapide est apparu peu probable, en raison de l'ampleur des destructions.

Un regain de tension en août et septembre s'est traduit par de nouvelles souffrances pour les habitants de Sarajevo, l'aide humanitaire acheminée par route et par voie aérienne n'atteignant la ville qu'à des intervalles de plus en plus irréguliers. Alors que les opérations s'étaient déroulées sans heurts au cours du premier trimestre, les convois transportant des secours pour les



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation / bureau / mission CICR ⊗ Zones protégées par les Nations Unies

EN 1994, LE CICR A :

- visité plus de 7 000 détenus;
- traité plus de six millions de messages Croix-Rouge;
- fourni régulièrement, à 297 établissements médicaux, une assistance médicale d'urgence et des médicaments de base pour des maladies chroniques;
- distribué des secours à plus d'un million de personnes directement affectées par les combats;
- organisé des séances de diffusion pour plus de 1 400 membres des forces armées et quelque 1 800 membres de Croix-Rouges locales.

personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables dans les enclaves de Gorazde et Bihac sont restés bloqués pendant des semaines en avril et en août. A partir d'octobre, toute la partie orientale de la Bosnie-Herzégovine est devenue inaccessible. Les tirs aveugles d'artillerie sur des villes et des villages ont été fréquents, au mépris général de la sécurité des civils et de leurs biens. Le harcèlement et l'expulsion de civils se sont poursuivis dans certaines régions, et se sont même intensifiés dans d'autres.

Dans une tentative, qui s'est avérée fructueuse au début, visant à regagner du territoire perdu, les forces gouvernementales bosniaques ont pris le contrôle, le 21 août, de Velika Kladusa, bastion des milices musulmanes locales dirigées par Fikret Abdic. Les combats ont poussé quelque 30 000 civils musulmans à trouver refuge dans la ZPNU*-Nord, où ils se sont retrouvés dans des camps ou au bord de la route, dans des conditions déplorable. Le 29 octobre, de nouveaux combats ont éclaté au sud de l'enclave de Bihac et se sont rapidement étendus à d'autres régions (Trnovo, au sud de Sarajevo, et Kupres, en Bosnie centrale), forçant environ 18 000 civils serbes à quitter la région et à chercher refuge autour de Petrovac et dans la ZPNU-Sud. Les tensions sont restées vives dans toute la partie orientale de la Bosnie-Herzégovine, en particulier autour des villes assiégées de Srebrenica, Gorazde et Zepa. En novembre, une contre-offensive lancée par les Serbes de Bosnie a de nouveau mis la ville de Bihac en état de siège et rendu l'enclave tout entière inaccessible à l'aide humanitaire, dont le besoin se faisait pourtant cruellement sentir. En décembre, les forces de Fikret Abdic ont repris Velika Kladusa, ne laissant ainsi que la partie sud de l'enclave de Bihac aux mains des troupes gouvernementales bosniaques. A la fin de l'année, des milliers de personnes déplacées ont commencé à refluer dans la ville de Velika Kladusa, en grande partie détruite.

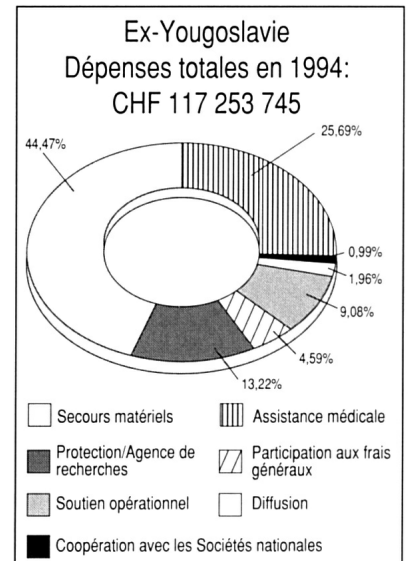
Une fois de plus, l'urgence humanitaire absolue a consisté à assurer le libre accès aux zones de conflit à ces personnes et à tous les autres groupes de personnes déplacées.

Les rapides revirements des succès militaires en Bosnie-Herzégovine avaient laissé la communauté internationale, représentée par les Nations Unies, l'OTAN*, la CSCE et l'UEO*, dans l'incertitude quant au cours que devait prendre son action dans le futur. Néanmoins, en décembre, les événements ont pris un tour imprévu avec l'initiative de l'ancien président des Etats-Unis, Jimmy Carter, d'insuffler une vie nouvelle au processus de paix moribond. De nouvelles négociations entre les parties ont abouti à un accord, signé le 31 décembre, prévoyant un cessez-le-feu de quatre mois, le retrait des troupes de certaines positions, la libération simultanée, sous les auspices du CICR, de tous les détenus et la clarification de la situation de toutes les personnes dont

* ZPNU: Zone protégée par les Nations Unies.

* OTAN: Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

* UEO: Union de l'Europe occidentale.



on ignorait encore le sort. L'optimisme prudent qui s'est fait jour à la veille de la nouvelle année a toutefois été tempéré par un sentiment de malaise. En effet, l'on savait pertinemment qu'aucun des problèmes politiques, militaires et humanitaires complexes qui divisaient l'ex-Yougoslavie n'avait encore été résolu. Toutes les tentatives qui avaient cherché à imposer la paix en lançant le processus de reconstruction et en encourageant le retour rapide des réfugiés avaient échoué. Près de quatre millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et de réfugiés s'apprétaient à affronter le troisième hiver de guerre. De l'avis du CICR, les efforts de paix ne pouvaient réussir qu'avec l'appui de la communauté internationale et grâce à une approche coordonnée sur le plan politique. Tant que ces conditions n'étaient pas remplies, l'institution estimait que les gouvernements avaient pour devoir d'éviter toute escalade du conflit et d'apporter leur soutien total aux programmes d'urgence.

Activités en faveur de la population civile

Les délégués du CICR en poste dans 28 délégations, sous-délégations et bureaux dans l'ensemble de l'ex-Yougoslavie ont continué à faire tout leur possible pour fournir protection et assistance à la population civile, aux blessés et aux détenus, conformément au mandat conféré au CICR par la communauté internationale. La protection des civils et des détenus est restée la priorité absolue de l'institution, tâche redoutable compte tenu des violations systématiques du droit international humanitaire et du refus de l'accès aux victimes du conflit par les parties belligérantes. Le CICR a présenté au gouvernement bosniaque, ainsi qu'aux autorités croates de Bosnie et serbes de Bosnie, des rapports sur la protection des civils, basés sur des observations faites par ses délégués au cours de leur action sur le terrain, entre mars 1993 et mars 1994.

Tout au long de l'année, le CICR a fait tout ce qui était en son pouvoir pour mettre fin à la pratique inacceptable de l'expulsion forcée et alléger la pression pesant sur la population civile. Les minorités ethniques ont continué d'être les principales victimes du harcèlement, de la violence physique, de l'expulsion et du déplacement forcé. Les délégués du CICR ont suivi le sort de ces groupes de personnes, notamment dans le nord et l'est de la Bosnie, la situation s'étant stabilisée dans le centre après l'entrée en vigueur de l'accord de création d'une fédération entre les Croates de Bosnie et le gouvernement bosniaque.

Les activités de protection menées par les délégués ont consisté notamment à visiter des communautés et des personnes en danger dans leur lieu de résidence, à collecter des informations et à signaler aux autorités compétentes d'éventuels problèmes, ainsi que toute violation des droits des civils. Afin d'avoir plus facilement accès à la population civile, le CICR a étendu sa présence dans le nord de la Bosnie et ouvert quatre nouveaux bureaux à Sarajevo et autour de la ville. Lorsque les efforts de protection sur place se sont avérés vains, le CICR a tout mis en œuvre pour garantir que les personnes contraintes de quitter leur foyer puissent le faire dans des

conditions décentes. Entre juillet et septembre, la majeure partie de la minorité musulmane de la région de Bijeljina, soit quelque 6 000 personnes, ont été forcées de partir et de se diriger vers Tuzla. Les expulsions se sont déroulées avec une grande brutalité, qui s'est traduite par deux morts pendant le dernier transfert. Le CICR est intervenu à de nombreuses reprises auprès des autorités serbes de Bosnie, tant militaires que civiles, les exhortant à mettre fin à cette pratique, ou du moins, à faire en sorte que le transfert se fasse dans de bonnes conditions de sécurité. Pour les seules journées du 18 et du 19 septembre, plus de 2 500 civils — des femmes, des enfants et des personnes âgées pour la plupart — ont franchi la ligne de front. Les délégués du CICR ont établi un poste de premiers secours près de cette ligne, pour accueillir les personnes qui arrivaient, et ont transporté les plus faibles à Tuzla. En septembre, l'institution a finalement obtenu l'accès aux personnes qui avaient été arrêtées pendant les expulsions et contraintes de travailler sur les lignes de front dans la région de Bijeljina-Lopare. Elle a enregistré 220 hommes dans trois camps et adressé une protestation aux autorités concernées, contre la pratique consistant à faire travailler des civils dans des conditions dangereuses.

Le carnage provoqué par le bombardement du marché de Sarajevo en février, l'attaque de la poche de Gorazde et les meurtres dans la ville de Prijedor, dans le nord-ouest de la Bosnie, au printemps, ont illustré de manière particulièrement sinistre à quel point le danger faisait désormais partie intégrante de la vie quotidienne des civils en Bosnie-Herzégovine. Le CICR s'est efforcé sans relâche d'attirer l'attention de la communauté internationale sur leur sort tragique. Après les expulsions massives dans la région de Bijeljina, le président de l'institution a appelé tous les représentants diplomatiques de la communauté internationale en poste à Genève à se réunir au siège du CICR, le 7 septembre. Dans son allocution officielle, il a fermement dénoncé le harcèlement brutal, la discrimination, les prises d'otages, la détention arbitraire, le déplacement forcé, le travail obligatoire et les autres formes de mauvais traitement, parfois pires, infligées aux civils dans les zones de conflit en ex-Yougoslavie, et en particulier à la population musulmane de Bosnie-Herzégovine. Le président a demandé aux parties belligérantes de mettre fin à ces pratiques et a rappelé à tous les Etats parties aux Conventions de Genève leur obligation collective de garantir le respect des dispositions du droit international humanitaire en toutes circonstances.

En outre, le CICR a envoyé un mémorandum détaillé sur cette question aux Etats membres du Groupe de contact pour la Bosnie-Herzégovine, au président du Conseil de sécurité et au secrétaire général des Nations Unies. Dans ce document, l'institution a souligné les implications humanitaires du déplacement forcé de civils et le fait que ses démarches n'avaient rencontré aucun écho.

En 1994, le CICR a fourni 28 000 tonnes de vivres à plus d'un million de personnes déplacées, d'autres groupes vulnérables, des communautés isolées et des personnes se trouvant dans des institutions spécialisées en Bosnie-

Herzégovine et dans les ZPNU. Quelque 500 000 bénéficiaires ont reçu des secours d'hiver au cours des premiers mois de l'année, sous forme de couvertures, vêtements chauds, fourneaux, bougies et bâches de plastique. Au printemps, l'institution a mené un programme de distribution de semences, visant à rendre quelque 300 000 personnes autosuffisantes pour une période de quatre à huit mois, selon leur situation. Environ 4 000 tonnes de semences ont été distribuées. Des évaluations ont été réalisées plus tard dans l'année, afin d'estimer l'impact de ce programme dans diverses régions et d'identifier les besoins nouveaux à l'approche de l'hiver, notamment parmi les groupes vulnérables et les personnes se trouvant dans le dénuement. A partir de mai, le CICR a progressivement réduit son assistance, car les conditions s'étaient améliorées grâce aux distributions précédentes et à la réouverture de nombreuses routes et lignes d'approvisionnement en Bosnie centrale. Toutefois, le CICR a continué de suivre la situation alimentaire générale et de maintenir des stocks destinés à être utilisés en cas d'imprévu. Ainsi, lorsque les combats ont repris dans l'enclave de Bihac en juin, l'institution a immédiatement été en mesure de fournir des secours d'urgence aux personnes déplacées et aux autres civils touchés par les événements. Cela s'est reproduit en août, après la chute de Velika Kladusa, et pendant les derniers mois de l'année, lorsque les hostilités ont recommencé au sud de l'enclave de Bihac et dans d'autres régions.

Programmes spéciaux

Dans le cadre de ses programmes spéciaux, le CICR a aidé les cuisines publiques à servir des repas à quelque 10 000 handicapés et personnes âgées, et fourni du lait, du pain et du fromage cinq jours par semaine à environ 44 000 écoliers de Sarajevo, des deux côtés de la ville divisée. Ces projets, menés en coopération avec la Croix-Rouge locale, ont été délégués à la Croix-Rouge allemande, courant 1994. En septembre, le CICR a affrété un avion Iliouchine 76 pour transporter des vivres à Sarajevo, pour ces programmes. En novembre, des cuisines communautaires semblables, à l'intention des groupes de personnes vulnérables et des écoliers, ont été installées par la Croix-Rouge allemande à Mostar, des deux côtés de la rivière Neretva.

Le programme d'aide alimentaire du CICR à l'intention de 3 400 personnes vulnérables de Bihac, y compris des patients hospitalisés, a été transféré aux autorités locales en septembre.

Activités en faveur des détenus

Comme précédemment, le CICR a continué à visiter systématiquement les personnes détenues par toutes les parties, et œuvré sans relâche à la libération de toutes celles incarcérées en relation avec le conflit en Bosnie-Herzégovine. En 1994, les délégués ont visité plus de 7 000 prisonniers dans 127 lieux de détention. Au cours de leurs visites, ils ont distribué des vivres et d'autres produits de base, examiné les conditions psychologiques et matérielles de

détention, et donné aux détenus la possibilité d'échanger des nouvelles avec leur famille grâce aux messages Croix-Rouge. Ils sont également intervenus pour mettre un terme à des pratiques inacceptables, comme celle de faire effectuer par des détenus des travaux dangereux sur les lignes de front. Lorsque des détenus étaient sur le point d'être libérés, les délégués du CICR se sont entretenus avec eux sans témoin, pour s'assurer qu'ils se rendaient à la destination de leur choix, et ont fait en sorte que l'opération de libération se déroule dans des conditions de sécurité acceptables.

La fin des hostilités entre les Croates de Bosnie et les forces gouvernementales bosniaques a conduit à un accord, négocié sous les auspices du CICR, qui a débouché sur la libération, en avril, de pratiquement tous les détenus. Leur nombre s'élevait à plus de 5 000, aux mains des deux parties, dans la région de Mostar pour la plupart.

Dans un autre accord, signé le 8 juin, le gouvernement bosniaque et les autorités serbes de Bosnie se sont engagés à libérer un millier de personnes qu'ils détenaient. Le CICR a fait tout ce qui était en son pouvoir pour faire respecter cet accord. Il a notamment eu des entretiens au plus haut niveau pour s'assurer de sa mise en œuvre. Le 1^{er} octobre, les parties ont finalement accepté de relâcher un certain nombre de détenus. La semaine suivante, les délégués du CICR ont supervisé l'opération au cours de laquelle les autorités serbes de Bosnie ont libéré 177 détenus, et le gouvernement bosniaque 159, avec la participation de la FORPRONU. Pour quelque 200 d'entre eux, cette libération marquait la fin de plus de deux ans de détention. Toutefois, environ deux tiers des détenus relevant de cet accord n'avaient toujours pas été libérés à la fin de l'année.

A partir de juin, les délégués du CICR ont visité quelque 1 500 personnes détenues par les forces gouvernementales bosniaques et des groupes musulmans dissidents, en relation avec le conflit armé interne dans l'enclave de Bihac. Lorsque les hostilités se sont intensifiées entre le gouvernement bosniaque, les forces serbes de Bosnie et les forces de la «République» autoproclamée «de la Krajina serbe», au cours du dernier trimestre, le CICR a de nouveau fait tout son possible pour obtenir l'accès à tous les détenus, en particulier à ceux qui avaient été capturés pendant les combats autour de Bihac et Majevisa. Cependant, les parties belligérantes se sont montrées peu disposées à fournir aux délégués les moyens nécessaires. Les visites régulières se sont néanmoins poursuivies dans un certain nombre de lieux de détention, en d'autres endroits de Bosnie-Herzégovine.

A la fin de l'année, tandis que l'accès à tous les détenus de Bosnie-Herzégovine restait la priorité, le CICR a également intensifié ses efforts pour que ceux-ci soient libérés, conformément aux engagements pris par les deux parties. Aux termes du point 8 de l'accord du 31 décembre, ces dernières sont convenues «d'œuvrer sans relâche et simultanément aux processus permettant la libération rapide des personnes détenues en relation avec le conflit, ainsi que la fourniture et les regroupements de toutes les informations disponibles sur les personnes dont on ignore le sort. Ce travail sera entrepris sous les auspices

du CICR, conformément à ses critères habituels. Les parties s'engagent à commencer le processus le 15 janvier 1995»*. Le CICR a immédiatement contacté les autorités concernées pour confirmer qu'il était prêt à visiter et enregistrer tous les détenus, et à mettre sur pied les groupes de travail nécessaires, afin d'organiser la mise en œuvre de l'accord.

Agence de recherches

Avec l'échange de six millions de messages Croix-Rouge en 1994, le service de l'Agence de recherches du CICR dans l'ex-Yougoslavie a atteint des niveaux d'activité sans précédent. Même après le rétablissement des lignes téléphoniques et des services postaux dans certaines parties de Bosnie-Herzégovine, les messages Croix-Rouge sont restés le moyen de communication essentiel, et souvent unique, entre la multitude des personnes déplacées et des réfugiés, et leur famille. Le système n'aurait pu fonctionner sans la collaboration précieuse des Croix-Rouges locales et de Sociétés nationales du monde entier. Le CICR a maintenu des contacts constants avec une centaine de Sociétés nationales qui s'employaient à rétablir des liens entre des familles dispersées par le conflit en ex-Yougoslavie. En janvier, il a organisé une réunion de deux jours à Genève, à l'intention des dirigeants des services de recherches des 15 Sociétés nationales les plus actives.

Début juillet, le CICR, conjointement avec la BBC (*British Broadcasting Corporation*), a lancé *Radio Link*, une émission de radio destinée à aider les personnes à entrer en contact avec leur famille, lorsque cela n'avait pas été possible par les messages Croix-Rouge. Ce programme a été diffusé sur ondes courtes et moyennes dans la plus grande partie de l'Europe, et repris par de nombreuses radios locales en ex-Yougoslavie. Avec l'aide des médias locaux, le CICR a lancé une vaste campagne, afin de faire connaître ce programme aux personnes vivant dans la région.

D'autres activités importantes ont consisté à regrouper des familles dont les membres avaient été séparés par le conflit, et à protéger des personnes en les transférant vers des lieux plus sûrs. En 1994, le CICR a procédé à quelque 2 500 regroupements familiaux et transferts, en accordant une attention spéciale aux personnes particulièrement vulnérables, telles que les enfants et les personnes âgées vivant dans des conditions précaires, loin de leurs proches. L'institution a continué de coopérer avec le HCR et l'OIM* dans le cadre d'un programme visant à rétablir des liens entre d'anciens détenus et leur famille. A la fin de 1994, quelque 1 800 ex-détenus libérés sous les auspices du CICR avaient pu être réunis avec leur famille grâce à ce programme.

Tout au long de l'année, le CICR est intervenu à plusieurs reprises auprès des autorités compétentes au sujet du sort des milliers de personnes portées

* Traduction CICR.

* OIM: Organisation internationale pour les migrations.

disparues depuis le début du conflit en ex-Yougoslavie, et a proposé des moyens permettant de les localiser.

Activités médicales

Les services médicaux en Bosnie-Herzégovine et dans les ZPNU ont été particulièrement durement frappés par le conflit et sont restés en grande partie dépendants de l'assistance extérieure. L'enclave de Bihac et les enclaves de l'est de la Bosnie ont été entièrement tributaires de l'aide médicale internationale. Dans le cadre de son programme d'assistance chirurgicale, couvrant l'ensemble de l'ex-Yougoslavie, le CICR a régulièrement fourni des médicaments et du matériel médical, comme du matériel de stérilisation, des pansements, des assortiments pour la radiographie, la transfusion sanguine et les injections, du matériel chirurgical à usage unique, des antibiotiques et des anesthésiques aux hôpitaux et autres établissements qui soignent les blessés de guerre en Bosnie-Herzégovine. Les infirmières du CICR sur le terrain ont régulièrement visité ces établissements, dont la plupart ne recevaient pas d'aide régulière d'autres sources, et ont distribué des secours en fonction des besoins. Dans le cadre d'un autre programme du CICR, les hôpitaux des régions rurales ont reçu des pièces de rechange essentielles et des équipements médicaux et chirurgicaux de base fournis par les Croix-Rouges allemande, britannique, danoise, finlandaise, norvégienne et suisse. Un troisième programme, lancé en mars, a permis de fournir des médicaments indispensables au traitement des maladies chroniques, pour les établissements de santé situés dans les enclaves et les zones particulièrement affectées par l'embargo économique. Dans d'autres parties de la Bosnie-Herzégovine, ces besoins étaient couverts par d'autres organisations. Le CICR a également aidé au transfert de quelque 120 patients nécessitant des soins spécialisés, de Bihac et Banja Luka vers des établissements de santé situés dans d'autres endroits.

Des milliers de personnes déplacées ayant regagné Velika Kladusa à la suite des événements de la mi-décembre, un convoi du CICR a réussi à atteindre la ville, gravement endommagée, le 26 décembre. Il a apporté une assistance médicale d'urgence, ainsi que du matériel pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement. L'hôpital de Velika Kladusa a reçu des médicaments et du matériel médical et chirurgical qui lui ont permis de fonctionner pendant la reprise des combats, les derniers jours de l'année. Bien qu'aucun convoi de secours du CICR n'ait pu entrer dans l'enclave de Bihac depuis octobre, des stocks importants, qui venaient d'être constitués pour parer à des situations imprévues, ont permis à l'institution de fournir des secours médicaux et chirurgicaux indispensables aux établissements de santé de Bihac et d'autres endroits dans le nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine. Le CICR a également distribué de tels secours, ainsi que du matériel pour le stockage d'urgence de l'eau, aux hôpitaux de la région de Banja Luka, les aidant à faire face à l'afflux soudain de civils déplacés et de blessés de guerre pendant les derniers mois de l'année.

Eau et assainissement

La population de nombreuses parties de Bosnie-Herzégovine et des ZPNU a continué de souffrir de graves pénuries d'eau et de problèmes d'accès à de l'eau potable. L'une des priorités du CICR, tout au long de 1994, a été de remédier à cette situation.

Le CICR a fourni aux services locaux des eaux une assistance technique, des pièces de rechange et des pompes, leur permettant de sauver les installations existantes et d'améliorer la qualité de l'eau potable, notamment dans les ZPNU et dans la région de Banja Luka. Les ingénieurs sanitaires du CICR ont aidé à mettre en place des points de distribution d'urgence d'eau à Mostar et Goradze, et à construire et réparer des stations de traitement de l'eau et des systèmes d'approvisionnement en eau à Goradze, Bosanska Krupa et Donji Vakuf (Srbobran). Ils ont également rendu l'eau potable pour deux millions de personnes, en fournissant des désinfectants aux réseaux ruraux et urbains de distribution de l'eau et en installant plus d'une centaine de chlorateurs. Des systèmes d'urgence d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de chauffage ont été installés dans des hôpitaux et centres de détention dans toute la zone de conflit. De plus, le CICR n'a cessé d'exhorter les autorités serbes de Bosnie à abandonner la stratégie militaire consistant à refuser l'accès à l'eau aux communautés isolées.

Au cours de la phase d'urgence à Bihac à la fin de l'année, une équipe d'ingénieurs sanitaires du CICR a installé un système capable de stocker 30 000 litres d'eau, pour l'hôpital de la ville et la population civile. L'eau devenant rare, ils ont ajouté un réservoir d'urgence de 15 000 litres pour que toutes les unités de l'hôpital puissent être approvisionnées.

Les Sociétés nationales ont continué de travailler avec le CICR à des programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, qui ont pris la forme de projets bilatéraux ou de délégations de projets. Leur contribution substantielle dans ce domaine est décrite ci-dessous, au paragraphe *Projets conjoints avec les Sociétés nationales*.

Projets conjoints avec les Sociétés nationales

En 1994, diverses Sociétés nationales de la Croix-Rouge ont continué à apporter leur concours à l'opération du CICR en Bosnie-Herzégovine et dans les ZPNU. En tout, 17 Sociétés nationales ont mis 171 collaboratrices et collaborateurs à la disposition du CICR. Ce personnel a participé aux projets médicaux et d'assainissement et aux programmes d'assistance (voir *Activités en faveur de la population civile — Programmes spéciaux*), et à un certain nombre d'autres activités, allant de l'Agence de recherches à la diffusion et à l'information. La Croix-Rouge britannique a réhabilité des systèmes d'adduction et de distribution d'eau situés à Pale, contribuant ainsi à approvisionner à la fois Pale et Sarajevo en eau potable, et a partiellement remis en état le système d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées de Mostar. Les

Croix-Rouges allemande, danoise et suédoise ont pris part à la réparation des systèmes de distribution de l'eau à Sarajevo, Srebrenica, Derventa et Bihac. Dans un projet conjoint lancé en avril 1993, le CICR et la Croix-Rouge de Norvège ont ouvert un nouveau centre de rééducation de 60 lits, à Sarajevo, pour les patients atteints de blessures de la moelle épinière. Ce projet comprenait la fourniture d'équipement et la formation du personnel. La Croix-Rouge de Norvège a lancé un projet similaire à l'hôpital de Zenica, en automne. La Croix-Rouge britannique a mené à bien un programme d'hémodialyse dans la région de Banja Luka. Pour sa part, la Croix-Rouge néerlandaise a contribué à un projet fournissant des appareils de chauffage à gaz aux établissements publics de Sarajevo, et à un programme de chirurgie reconstructive pour les nerfs périphériques à Bihac.

Coopération avec les Croix-Rouges locales

Le CICR a considérablement développé sa coopération avec les Croix-Rouges locales en Bosnie-Herzégovine, les impliquant davantage dans la distribution de secours aux personnes déplacées, les activités de l'Agence de recherches, l'action médicale et la diffusion. Tous les délégués sur le terrain sont restés en contact avec les sections, afin de s'assurer qu'elles recevaient les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches, y compris un soutien matériel substantiel, sous forme de matériel de traitement de textes et bureautique. Dans le même temps, le CICR a mis sur pied un projet de coopération à grande échelle avec toutes les sections locales de la Croix-Rouge. Ce projet avait pour but de définir leurs besoins et de leur fournir l'aide et la formation qui permettraient de renforcer leur capacité à participer aux activités du CICR mentionnées ci-dessus.

Le CICR a également maintenu un dialogue constant avec les sections locales pour s'assurer qu'elles respectaient les Principes fondamentaux d'impartialité, de neutralité et d'indépendance de la Croix-Rouge. Il est aussi intervenu, chaque fois que cela s'est révélé nécessaire, pour se rendre compte si l'action de la Croix-Rouge était menée conformément à ces principes.

Diffusion et information

Afin d'être mieux à même d'atteindre toutes les victimes du conflit, de promouvoir le respect de la population civile et d'améliorer la sécurité des représentants d'organisations humanitaires, le CICR a poursuivi ses efforts visant à faire largement connaître et accepter son action et son mandat, notamment dans les régions de conflit. Il a intensifié ses campagnes d'information et de diffusion dans toute l'ex-Yougoslavie, expliquant les règles élémentaires de comportement au combat, le rôle de la Croix-Rouge et l'importance du respect de l'emblème à un public aussi large que possible. La télévision et les stations de radio locales ont été largement utilisées pour transmettre le message du CICR, diffuser des bulletins d'information et des

interviews. Le CICR a distribué ses propres spots radio et TV à plusieurs organes d'information, et fait circuler du matériel de diffusion, dont des films et des publications du CICR dans les langues locales. Dans le cadre de son programme de coopération, l'institution a également apporté son soutien constant aux activités de diffusion des sections locales de la Croix-Rouge dans l'ex-Yougoslavie.

Le CICR a intensifié ses programmes de diffusion à l'intention du gouvernement bosniaque et des forces croates de Bosnie, atteignant, pour la première fois, la plupart des unités militaires. Des conférences sur le droit international humanitaire ont aussi été fréquemment données aux contingents des Nations Unies stationnés en Bosnie-Herzégovine. Les autorités civiles locales et les Croix-Rouges locales sont restées les principaux contacts du CICR pour les actions de diffusion dans les régions contrôlées par les Serbes de Bosnie. Plusieurs séminaires spéciaux ont été organisés à l'intention de la police et des responsables des services pénitentiaires serbes de Bosnie.

Le CICR a également financé la publication d'un livre, intitulé *Crimes sans châtiment*¹, sur l'action de l'institution et les problèmes rencontrés dans l'ex-Yougoslavie entre 1989 et 1993.

CROATIE

Le CICR avait en 1994 une sous-délégation à Knin, qui couvrait la ZPNU-Sud, un bureau à Vojnic, couvrant la ZPNU-Nord, ainsi que des bureaux à Okucani et Dalj, couvrant respectivement les ZPNU-Ouest et -Est. La délégation de Zagreb et la sous-délégation de Split ont non seulement coordonné les activités du CICR en Croatie, mais aussi servi de bases logistiques et apporté leur soutien aux opérations en Bosnie-Herzégovine.

Tout au long de l'année, le CICR a maintenu un dialogue avec les autorités croates et celles de la République fédérative de Yougoslavie, au nom des familles des personnes encore portées disparues après le conflit croato-yougoslave, afin de faire la lumière sur leur sort. En février, le délégué général du CICR pour l'Europe occidentale et centrale a participé, à Zagreb, à une réunion organisée par les vice-premiers ministres de Yougoslavie et de Croatie, et au cours de laquelle ce sujet a été abordé.

Activités en faveur de la population civile

Les délégués du CICR ont activement suivi la situation des minorités en Croatie, y compris dans les quatre ZPNU, et sont restés prêts à agir en leur nom. Les délégués basés à Zagreb ont mené des activités médicales régulières (voir les programmes d'assistance chirurgicale sous *Activités médicales*) dans

¹ Michèle Mercier, *Crimes sans châtiment*, Bruylant, Bruxelles, 1994.

toute la Croatie et des actions de secours en faveur des personnes vulnérables dans les ZPNU. Ils ont en outre répondu à un certain nombre d'urgences provoquées par le conflit en Bosnie-Herzégovine, notamment au cours du second semestre de l'année. C'est ainsi que, fin août, la délégation a fourni des vivres et d'autres secours d'urgence aux dizaines de milliers de personnes déplacées venant de Velika Kladusa, qui s'étaient rassemblées dans des camps à Batnoga et Turanj (ZPNU-Nord). Dès le début, les infirmières terrain du CICR ont pris en charge leurs besoins en matière de santé et distribué des secours médicaux. Après le plus fort de la crise, elles ont continué à fournir régulièrement des pansements et des médicaments de base. Une équipe sanitaire a fait tout ce qui était nécessaire pour assurer un approvisionnement en eau potable dans les camps. Des délégués de l'Agence de recherches ont rapidement mis sur pied un réseau efficace de messages Croix-Rouge pour les personnes se trouvant dans les camps. Ils ont collecté et distribué des milliers de messages entre fin août et décembre, date à laquelle les personnes déplacées ont quitté les camps pour rentrer chez elles.

Lorsque les hostilités ont repris au cours des derniers mois de l'année, les délégués du CICR en Croatie et dans les ZPNU ont aidé à fournir des secours d'urgence à un grand nombre de personnes déplacées qui avaient fui l'enclave de Bihac et s'étaient dirigées vers Petrovac et Petrovo Selo. Ils ont également apporté une assistance médicale et chirurgicale à plus de 50 établissements de santé de la région, pour les aider à faire face à l'afflux de blessés.

Activités en faveur des détenus

En janvier 1994, 26 détenus incarcérés en relation avec le conflit croato-yougoslave de 1991 ont été libérés, conformément aux dispositions de l'accord de Budapest. Tout au long de l'année, les délégués ont visité et enregistré des personnes détenues par les autorités croates et les autorités de la «République» autoproclamée «de la Krajina serbe» dans les ZPNU, et leur ont donné la possibilité d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille. En tout, les délégués du CICR ont vu quelque 320 détenus dans 120 lieux de détention.

Activités médicales

Dans le cadre de son programme d'assistance chirurgicale, qui couvre l'ensemble de l'ex-Yougoslavie, le CICR a régulièrement fourni des médicaments et du matériel médical, comme du matériel de stérilisation, des pansements, des assortiments pour la radiographie, la transfusion sanguine et les injections, du matériel chirurgical à usage unique, des antibiotiques et des anesthésiques aux hôpitaux et autres établissements soignant les blessés de guerre en Croatie et dans les ZPNU. Un programme exceptionnel d'assistance chirurgicale a permis aux hôpitaux des zones rurales de recevoir des pièces de rechange, qui faisaient cruellement défaut, ainsi que du matériel chirurgical et médical de base, fourni par les Sociétés nationales. Un certain nombre

d'établissements médicaux des ZPNU ont bénéficié du programme du CICR qui fournissait des médicaments de base pour les maladies chroniques (voir *Activités médicales*, sous *Conflit en Bosnie-Herzégovine*).

Coopération avec la Société nationale et les Croix-Rouges locales

Le CICR a maintenu des contacts constants avec le siège de la Croix-Rouge nationale et les sections locales en Croatie, ainsi qu'avec les Croix-Rouges locales dans les ZPNU, afin de faciliter la coopération entre elles et de les aider à répondre aux besoins en assistance, recherches de personnes et diffusion dans les régions qu'elles couvraient. Cinq séminaires de formation relatifs aux activités de l'Agence de recherches ont été organisés pour la Croix-Rouge croate, qui a également reçu un soutien matériel important pour son service de recherches de personnes.

Diffusion

Le CICR a signé avec les forces armées croates un accord, prévoyant un vaste programme de diffusion à l'intention des officiers et des instructeurs militaires. Des séminaires sur le droit de la guerre ont été organisés pour des membres de l'armée croate et pour des membres des forces serbes dans les ZPNU. Des séances d'information sur le droit international humanitaire ont également été données pour les contingents des Nations Unies se trouvant dans les ZPNU.

Une série de séminaires de formation sur le rôle du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le droit humanitaire ont eu lieu à l'intention des responsables de toutes les branches de la Croix-Rouge croate. De plus, la Société nationale a reçu un certain nombre de publications et de programmes vidéo destinés à une large distribution. Le CICR a aussi organisé des conférences pour les autorités civiles et la police locales. Il a recouru de manière accrue aux médias locaux pour atteindre la plus large audience possible.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DE YOUGOSLAVIE (Serbie, Monténégro)

Une vingtaine d'expatriés basés en République fédérative de Yougoslavie ont fourni un soutien logistique aux opérations en Bosnie-Herzégovine. Ils ont également développé des contacts avec les autorités yougoslaves, et suivi de près la situation dans le pays. Le CICR a maintenu à Pristina, au Kosovo, une présence qui lui a permis de se rendre compte de l'évolution des événements, de renforcer le dialogue avec les autorités et de visiter les détenus.

En février, le CICR a ouvert un bureau à Podgorica, capitale du Monténégro, afin de renforcer les contacts avec la Croix-Rouge locale et d'effectuer des activités de recherches de personnes. Le bureau de l'institution à Herceg Novi avait été fermé quatre mois plus tôt.

Au cours de sa mission à Belgrade en avril, le président du CICR a rencontré le président de la République de Serbie. Ce dernier a exprimé sa volonté de soutenir les activités de l'institution dans la région, notamment celles liées à la protection de la population civile, y compris des minorités.

Activités en faveur des détenus

Lors de son entrevue avec le président du CICR, le président de la Serbie a également accordé à l'institution l'accès à toutes les personnes accusées d'atteinte à la sûreté de l'Etat, aux condamnés et en particulier aux prévenus, ainsi qu'à ceux dont le dossier était en cours d'instruction et qui étaient détenus sous l'autorité des présidents des cours de district et des magistrats chargés de l'instruction. En août et septembre, les délégués du CICR ont effectué une série de visites dans des lieux de détention de Serbie, y compris au Kosovo, et pour la première fois au Monténégro, y compris au Sandzak. Ils ont vu environ 170 détenus incarcérés en relation avec la situation, dans 14 lieux de détention. En décembre, à la suite de l'arrestation de quelque 130 policiers d'origine albanaise par les forces de sécurité serbes au Kosovo, le CICR a immédiatement entamé des négociations avec les autorités concernées, afin d'obtenir l'accès à ces détenus.

Activités médicales

Dans le cadre de son programme d'assistance chirurgicale couvrant toute l'ex-Yougoslavie, le CICR a régulièrement fourni des médicaments et du matériel médical aux hôpitaux et autres établissements soignant les blessés de guerre en République fédérative de Yougoslavie. Il s'agissait notamment de matériel de stérilisation, de pansements, d'assortiments pour la radiographie, la transfusion sanguine et les injections, de matériel chirurgical à usage unique, d'antibiotiques et d'anesthésiques. Le programme exceptionnel d'assistance chirurgicale du CICR a permis aux hôpitaux des zones rurales de recevoir des pièces de rechange, qui faisaient cruellement défaut, et des équipements chirurgicaux et médicaux de base, mis à disposition par les Sociétés nationales. Le CICR a également fourni une assistance aux centres orthopédiques fabriquant des membres artificiels pour les amputés de guerre à Belgrade et Novi Sad. Après avoir identifié les besoins du centre de transfusion sanguine de Belgrade (qui approvisionne une soixantaine d'établissements médicaux importants de la République de Serbie en sang et produits sanguins), ainsi que ceux du centre de transfusion de Podgorica, le CICR a procédé à des livraisons importantes de matériel indispensable. La Croix-Rouge yougoslave a reçu du

CICR une aide qui lui a permis d'acheter des médicaments, pour les distribuer ensuite gratuitement aux réfugiés.

Coopération avec la Société nationale

Le CICR a maintenu un contact constant avec la Croix-Rouge yougoslave pour soutenir ses activités de diffusion et de recherches de personnes. Trois séminaires de formation sur ce dernier sujet ont été organisés à l'intention de la Société nationale, qui a également reçu une aide matérielle substantielle pour son service de recherches. De plus, le CICR est intervenu, lorsque cela était nécessaire, pour s'assurer de l'impartialité de toutes les Croix-Rouges locales dans la conduite de leurs activités, notamment au Kosovo.

Diffusion

Après maints efforts, le CICR a obtenu, fin septembre, l'accord du ministre fédéral de la Défense pour un vaste programme de diffusion sur cinq ans, à l'intention des forces armées yougoslaves. Un officier de l'armée yougoslave a participé à un cours de formation destiné aux instructeurs militaires et organisé par le CICR, à Genève, en octobre 1994.

Les délégués du CICR chargés de la diffusion ont organisé, conjointement avec la Société nationale, plusieurs séminaires dans tout le pays, afin de faire mieux connaître le droit international humanitaire. Ils se sont adressés aussi bien à des fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Défense, qu'aux milieux académiques et au grand public. Le CICR a également assuré la traduction en serbo-croate d'un livre écrit par un ancien délégué médical du CICR, intitulé *Le troisième combattant*².

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

Le CICR a maintenu sa délégation à Skopje, afin de promouvoir la diffusion et les activités de l'Agence de recherches, et de développer des contacts avec les autorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine et les pays voisins. Ainsi les négociations menées depuis Skopje avec les autorités albanaises ont-elles abouti à l'autorisation pour le CICR de visiter des détenus à Tirana (voir *Albanie*).

Les délégués de l'institution ont étendu leurs activités de diffusion aux autres pays de la région, notamment l'Albanie, la Bulgarie et la Roumanie. En 1994, l'institution a de plus en plus pris conscience de la nécessité d'une présence renforcée du CICR dans les Balkans, pour faire davantage connaître le droit international humanitaire et aider les Sociétés nationales de la région à se préparer à d'éventuelles situations d'urgence. La délégation de Skopje a donc

² Marcel Junod, *Le troisième combattant*, CICR, 1989.

entrepris de développer une vaste stratégie de diffusion, axée sur des programmes spécifiques à l'intention des forces armées et d'autres publics, ainsi que sur les liens étroits avec les médias.

En coopération avec le ministère de la Défense, les délégués ont organisé plusieurs séminaires à l'intention de membres des forces armées. Le CICR a également donné des cours de formation en droit international humanitaire destinés aux responsables de la Croix-Rouge locale, et fait le nécessaire pour que le matériel de diffusion, y compris les outils pédagogiques audiovisuels, soient traduits dans la langue locale.

Europe centrale et Balkans

Le CICR a régulièrement effectué des missions en Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie, afin de développer ses contacts avec les gouvernements et les Sociétés nationales de ces pays et d'échanger des vues sur l'évolution de la situation et les activités du CICR dans la région. Des sujets, tels que les besoins humanitaires liés aux conflits et l'action du CICR dans l'ex-Yougoslavie, ont figuré parmi les points essentiels de l'ordre du jour. Le dialogue permanent a permis au CICR d'établir un réseau de contacts, d'élaborer des stratégies de diffusion appropriées et de renforcer ses efforts à cet égard dans toute l'Europe centrale. Du 2 au 12 août, le CICR a organisé, conjointement avec la Croix-Rouge polonaise, le douzième cours d'été annuel de droit international humanitaire à Varsovie. Celui-ci s'est tenu en anglais et a été suivi par plus de 30 étudiants en droit en fin d'études, venus de 20 pays du monde entier. Un membre du Comité du CICR et le président de la Croix-Rouge polonaise étaient présents à la cérémonie d'ouverture. Du 28 au 30 novembre, le délégué régional du CICR de Genève a participé, en tant qu'observateur, à l'assemblée générale de la Croix-Rouge de Roumanie, à Bucarest. Les principaux points à l'ordre du jour étaient la révision des statuts de la Société nationale et l'élection de la nouvelle direction.

Avec le soutien financier du CICR, les Sociétés nationales de la région ont produit un certain nombre de publications visant à promouvoir l'image de la Croix-Rouge et à faire mieux connaître leurs activités dans leurs pays respectifs.

ALBANIE

En novembre, une équipe de délégués du CICR a effectué une mission dans le sud du pays pour évaluer la situation de la minorité grecque vivant dans cette région. Ils ont eu des contacts avec les autorités locales et les branches de la Croix-Rouge, dans les villes de Gjirokaster et Sarande.

A la fin de l'année, à la suite des négociations avec les autorités albanaises, le CICR a obtenu la permission de visiter cinq ressortissants albanais d'origine

ethnique grecque, condamnés pour violation de la sûreté de l'Etat. Ces visites devaient avoir lieu à Tirana, début 1995.

TURQUIE

Au cours de l'année, la situation s'est nettement détériorée dans le sud-est de la Turquie. Le gouvernement a annoncé le déploiement de forces de sécurité dans la région, et réaffirmé sa détermination à faire tout ce qui était en son pouvoir pour réprimer l'opposition kurde. L'attention de la communauté internationale a été attirée sur ce problème, lorsque cinq membres kurdes du parlement ont été condamnés à une lourde peine d'emprisonnement par un tribunal turc. Le CICR s'inquiétait depuis longtemps de l'évolution de la situation en Turquie et de ses conséquences éventuelles, en termes humanitaires, pour un nombre important de personnes. Toutefois, malgré les offres répétées de services humanitaires présentées par l'institution au cours des dix dernières années, la zone de crise, à la différence de la plupart des régions de conflit dans le monde, a continué de lui être interdite en 1994.

L'institution a fait de nombreuses démarches auprès du gouvernement turc, l'exhortant à accorder à ses délégués l'accès à la région touchée, afin qu'ils puissent mener leur action humanitaire en faveur des civils et des détenus, conformément à l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève. Le CICR s'est tout particulièrement attaché à expliquer, tant au gouvernement turc qu'à l'opposition kurde, son rôle d'intermédiaire neutre et impartial, agissant sur la base de critères strictement humanitaires. Il a souligné le fait que sa présence sur le terrain et dans les lieux de détention n'affecterait le statut juridique d'aucune des deux parties, et n'aurait aucune implication sur la reconnaissance de quelque groupe que ce soit. Le 27 janvier, le président du CICR et le président de la Turquie se sont rencontrés à Zurich pour discuter de la situation en Turquie, ainsi que de la possibilité pour l'institution de conduire des activités en faveur des personnes déplacées et de visiter les prisons du pays. Cette réunion a été la première des nombreuses démarches entreprises par le CICR tout au long de l'année.

En décembre, l'opposition kurde a déclaré qu'elle avait l'intention de respecter les Conventions de Genève, et a invité le CICR à effectuer des missions sur le terrain pour évaluer les besoins humanitaires résultant des violences armées dans le sud-est de la Turquie. Prenant acte de cette déclaration, le CICR a demandé à la partie kurde de donner les instructions nécessaires aux combattants, afin de garantir un meilleur respect de la population civile, et la notification au CICR des noms de tous les prisonniers. Compte tenu de l'escalade de la confrontation, l'institution espérait que les deux parties accepteraient son rôle d'intermédiaire neutre et lui permettraient de mener à bien ses activités humanitaires, en dehors des considérations politiques.

